



HAL
open science

Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences médicales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences médicales. 2017, Université de Poitiers. hceres-02026806

HAL Id: hceres-02026806

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026806>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Grade licence Diplôme de formation générale en Sciences médicales

Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Sciences de la vie, du sport et de la santé

Établissement déposant : Université de Poitiers

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Les programmes d'enseignement du *Diplôme de formation générale en sciences médicales* (DFGSM) suivent les directives des arrêtés du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune de santé (PACES) et du 22 mars 2011 relatif au DFGSM. Le DFGSM confère le grade de licence. Il est organisé en six semestres (180 European Credit Transfert System-ECTS).

Les enseignements de la première année commune aux études de santé (PACES) permettent de préparer, à l'Université de Poitiers, les concours d'accès aux études de santé (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique), ainsi qu'à la formation de kinésithérapeute. Il n'y pas de faculté d'odontologie à Poitiers, les étudiants admis en rang utile poursuivent les études d'odontologie à l'Université de Nantes ou à l'Université de Bordeaux. L'université de Poitiers affiche pour la PACES une capacité d'accueil limitée à 1500 étudiants (1060 primo-entrants et 440 redoublants).

La PACES comprend un tronc commun de sept unités d'enseignement (UE) et deux UE spécifiques : l'une est commune aux cursus médecine, odontologie, maïeutique et kinésithérapie, la deuxième est spécifique au cursus pharmacie. Les coefficients attribués à chaque UE diffèrent selon les cursus. Les étudiants peuvent s'inscrire à un, plusieurs ou tous les concours. Chaque cursus a son propre *numerus clausus* et son classement spécifique.

Les enseignements de PACES sont organisés à la Faculté de Médecine-Pharmacie sur le Campus de Poitiers. Une délocalisation à Angoulême des enseignements de la PACES est envisagée pour la rentrée 2017. Les cours magistraux (CM) sont dispensés pour une moitié de la promotion en présentiel et enregistrés le matin, puis diffusés par vidéoprojection l'après-midi pour la seconde moitié de la promotion. Les cours enregistrés sont également mis à disposition sur l'intranet. Il n'y a pas d'organisation de travaux dirigés (TD) en petit groupe. Des passerelles vers les licences des mentions *Sciences de la vie* et *Physique-Chimie* de l'Université de Poitiers sont proposées aux étudiants reçus-collés (validation de 60 ECTS, non classés en rang utile aux concours choisis). Des réorientations pour les étudiants en difficulté sont proposées dès la fin du semestre 1 (S1) et après le concours.

L'Université de Poitiers a mis en place à la rentrée 2015 des passerelles expérimentales ouvertes sur dossier. L'une concerne l'accès en deuxième année de médecine, pharmacie ou maïeutique pour des étudiants ayant validé la deuxième année de licence *Sciences de la vie*. L'autre concerne l'accès en deuxième année de pharmacie pour des étudiants ayant validé la deuxième année de licence de *Physique-Chimie*.

Les deuxième et troisième années du DFGSM confortent les acquis de PACES communs à toutes les professions de santé et apportent par des enseignements magistraux, dirigés, pratiques et des stages, les connaissances scientifiques de base en sciences exactes, biologie et sciences humaines et sociales nécessaires à l'exercice de la médecine. Elles préparent à l'accès au *Diplôme de formation approfondie en sciences médicales* (DFASM) et permettent une première initiation à la recherche.

Les enseignements se déroulent à Poitiers à la Faculté de Médecine-Pharmacie.

Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

Le dossier fourni expose clairement les objectifs, les programmes et les modalités d'enseignement qui sont également présentées lors de séances d'information dans les lycées et journées portes ouvertes. Une réunion en amphithéâtre, organisée dès la rentrée, présente les modalités de fonctionnement de la PACES, le tutorat et les différentes étapes de réorientation éventuelle.

Les programmes, la répartition entre semestres des sept UE communes à toutes les filières, les ECTS associés et les modalités des épreuves (questionnaire à choix multiple -QCM et, pour l'UE Santé Société Humanité, le QCM et/ou les questions rédactionnelles en double correction) sont conformes à la circulaire du 21 novembre 2008 et l'arrêté du 28 octobre 2009. En revanche, il existe des différences importantes et non explicitées du nombre d'ECTS attribués aux UE en regard des heures d'enseignement en présentiel. Il est à noter que les heures d'enseignement des UE sont particulièrement élevées (supérieures voire très supérieures à 20h pour 3 ECTS). Il est également souligné que l'UE7 comporte un nombre important d'heures de cours dans le domaine de la santé publique au regard de ce qui est demandé par les textes réglementaires.

Pour pallier le manque de TD qui ne peuvent être organisés en raison d'un manque de locaux à la Faculté de Médecine-Pharmacie, des exemples d'exercices d'application pour chaque UE sont mis en ligne puis explicités en amphithéâtre. Aucun indicateur de suivi ne permet d'évaluer l'efficacité de ce dispositif.

L'organisation matérielle des épreuves du concours est décrite de façon détaillée. Les épreuves ont lieu sur un seul site permettant d'accueillir tous les candidats (environ 1300 présents aux épreuves du S1), et dans un local isolé pour les candidats bénéficiant d'un tiers temps ou de modalités d'accompagnement spécifiques. Il est évident que cette organisation nécessite un financement non négligeable (location, plusieurs dizaines de vacataires surveillants, etc.) qui impacte le budget de la faculté.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les associations d'étudiants ont mis en place un tutorat par des étudiants des cursus santé. Sont proposés des « colles » hebdomadaires et des séances le soir après les cours, sans indication des modalités pratiques. Les enseignants n'interviennent pas dans ce tutorat. Il serait intéressant de disposer de plus d'informations sur l'organisation de ce tutorat et d'indicateurs de suivi : nombre d'étudiants présents, impact sur les résultats, reconnaissance de l'engagement des étudiants tuteurs.

Le dossier ne fait pas état de démarche et de mesures spécifiques envers les étudiants en difficulté, en voie d'abandon ou rencontrant des contraintes particulières.

La réorientation est facilitée à la fin du premier semestre (S1). Les étudiants classés dans les 15 derniers pourcents de la promotion, après un classement sans coefficient, ne sont pas autorisés à poursuivre la PACES. Une journée d'information animée par des enseignants de formations susceptibles d'accueillir les étudiants en réorientation et un entretien individuel au Service d'accompagnement à la formation, l'insertion, la réussite et l'engagement (SAFIRE) sont mis en place. La Faculté Sciences fondamentales et appliquées propose aux étudiants se réorientant en fin de S1 de PACES dans une première année de licence (L1) de *Sciences de la vie*, de valider secondairement ce S1 lors d'une session spéciale en cas de réussite au semestre 2 (S2). Il serait nécessaire de disposer d'un suivi rapproché de cette modalité qui concerne des étudiants dont les résultats à la fin du S1 de PACES sont particulièrement insuffisants.

Les étudiants classés au-delà de 2,5 fois le *numerus clausus* à l'issue du concours de fin d'année ne sont pas autorisés à redoubler immédiatement. Pour se réinscrire en PACES, ils doivent préalablement valider 60 ECTS dans une autre formation de l'Université. Ces étudiants s'inscrivent majoritairement en licence *Sciences de la vie*.

Le devenir (effectifs et taux de réussite au S1 et S2) des étudiants réorientés en licence des mentions *Sciences de la vie*, ou *Mathématiques, informatique, physique, chimie* est présenté de façon détaillée dans le dossier, mais il manque l'information concernant le moment de la réorientation, (imposée au S1 ou S2, ou après deux années de PACES). Il apparaît que, malgré un taux de réussite au S2 supérieur à 50 %, la validation du S1 est plus difficile, mais elle s'améliore pour les deux dernières promotions. Ces données mériteraient d'être commentées et valorisées.

Des validations totales ou partielles de L1 (licence *Sciences de la vie* et licence *Physique-chimie*) sont possibles pour les étudiants ayant validé 60 ECTS en PACES et non classés en rang utile pour poursuivre en cursus santé. Pour quelques étudiants, l'accès à la formation manipulateur en électroradiologie est facilité par la dispense des épreuves écrites du concours.

Au total, les dispositifs d'aide à la réussite et de réorientation sont mis en place. Toutefois, le dossier transmis ne donne pas suffisamment d'indication sur le nombre d'étudiants concernés et les résultats des étudiants qui ont bénéficié de ces mesures. Il ne développe pas d'analyse des données de suivi des réorientations et taux de réussite en fonction des cursus choisis alors que le suivi des étudiants inscrits en PACES est un élément d'information important pour les lycéens envisageant des études de santé.

Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite

Le dossier présente les effectifs étudiants de PACES et les baccalauréats d'origine sans autre donnée caractéristique (bourse, âge, répartition homme-femme, origine géographique).

L'analyse des effectifs de 2011 à 2015 montre que le nombre de vœux 1 dans les candidatures APB (Admission Post-Bac) et le nombre final de primants (première inscription en PACES) est très nettement inférieur (moins de 800) à la capacité d'accueil affichée (1060) sans que ces données soient commentées.

Les effectifs inscrits dans les différentes filières et les taux de réussite (classement en rang utile) ne sont indiqués que pour les années 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 et ne sont pas différenciés selon le premier choix ou les choix multiples émis par chaque étudiant. Les pourcentages de réussite observés séparément pour les primants et les redoublants montrent des résultats très différents d'une filière à l'autre. En médecine et pharmacie, environ 45 % des étudiants classés en rang utile sont des primants. Cette valeur n'est que de 20 à 30 % dans les trois autres formations de santé. Il est regrettable que ces chiffres ne fassent pas l'objet d'une analyse par l'établissement, car celle-ci serait utile aux futurs bacheliers désireux de s'engager dans des études de santé. Environ 40 % (moyenne pour les trois années renseignées) des étudiants primants sont autorisés à redoubler immédiatement.

L'analyse des résultats des redoublants montre que le redoublement est particulièrement favorable pour l'admission en maïeutique (70 à 80 %) mais cette analyse non corrélée aux choix de filière reste peu informative.

Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES

Les données concernant les flux d'étudiants par filière ne différencient pas le choix unique ou les choix multiples de concours.

Les résultats aux concours ne sont pas indiqués en fonction du premier choix. Un des objectifs de la réforme PACES qui concernait la suppression du choix d'une filière par défaut n'est donc pas analysable, d'autant plus que l'organisation d'une seule UE spécifique commune à médecine, odontologie, maïeutique et kinésithérapie incitent les étudiants à s'inscrire à plusieurs concours.

Pilotage de la PACES

La gestion de la PACES est assurée par la Faculté de Médecine-Pharmacie. Une cellule scalarité de la PACES est évoquée dans le dossier sans préciser ses missions et sa composition. Les moyens en termes d'agents d'administration ne sont pas indiqués.

L'enseignement est assuré de façon égale par des enseignants de médecine et de pharmacie. La composition des équipes pédagogique est donnée avec précision. Aucun enseignant de maïeutique, d'odontologie ou de kinésithérapie n'intervient en PACES.

Le jury (composition non indiquée) est présidé par un enseignant de médecine et un enseignant de pharmacie. Le jury associé à un comité de pilotage (composition non indiquée) assure une mission organisationnelle mais non évaluative de la formation.

Il faut remarquer qu'aucune démarche active d'évaluation par les étudiants, des enseignements et des modalités pratiques d'organisation de la PACES n'a été mise en place.

Il convient de souligner que pour chaque rubrique du dossier sont présentés les points forts et les points d'amélioration, ce qui signe une ouverture vers l'autoévaluation. Mais ces analyses ne sont pas toujours étayées par des données objectives. Ainsi le manque de locaux, le manque de personnels administratifs ne sont pas argumentés. Les analyses ayant conduit au projet d'ouverture d'une antenne délocalisée de la PACES à Angoulême ne sont pas détaillées.

En conclusion, le pilotage gagnerait à s'appuyer sur un véritable conseil de perfectionnement comprenant des membres enseignants, étudiants, anciens étudiants et personnels administratifs pour développer des missions évaluatives à partir d'indicateurs chiffrés tant sur les aspects organisationnels que sur les contenus de formation et les résultats des étudiants.

Conclusion de la PACES

Points forts :

- Organisation du concours sur un seul site assurant une parfaite égalité des conditions lors du passage des épreuves du concours.
- Mise en place de procédures de réorientation.

- Bonne information des étudiants.

Points faibles :

- Volumes d'enseignement magistral élevé et absence de TD en petits groupes.
- Absence d'enseignants de maïeutique, odontologie et kinésithérapie dans l'équipe pédagogique.
- Une seule UE de spécialisation commune aux cursus médecine, odontologie, maïeutique et kinésithérapie.
- Données de suivi de résultats au concours non différenciées selon les filières et les choix des étudiants.
- Données de suivi des réorientations insuffisantes pour être informatives.
- Absence d'argumentaire pour l'ouverture d'une délocalisation de PACES à Angoulême.

Analyse des deuxième et troisième années

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

L'accès en deuxième année (*DFGSM2*) est réservé aux étudiants ayant été reçu au concours de la filière Médecine de la PACES (*numerus clausus* fixé à 197 depuis plusieurs années). La deuxième année est organisée en deux semestres (S3 et S4), tout comme la troisième année (S5 et S6). Chaque semestre correspond à 30 ECTS. Les connaissances et compétences enseignées correspondent à la poursuite de l'acquisition des connaissances en sciences fondamentales initiée en PACES, et à une spécialisation médicale progressive par les notions de base en sémiologie et en radiologie et imagerie médicale normale.

Les enseignements correspondent à des UE dispensées majoritairement sous forme de CM pour environ 660h ; des TD sont organisés dans plusieurs UE. Les travaux pratiques (TP) sont rares et ne représentent que 19h au total sur les deux années (*DFGSM2* et *DFGSM3*). Au total, 11 UE sont enseignées en *DFGSM2*, pour un volume horaire variant de 15 à 64h chacune, et 8 UE en *DFGSM3*, variant de 8 à 77h chacune. Les UE ne sont pas identifiées par un numéro ou par un code de repérage, ce qui ne facilite pas la lisibilité globale des programmes. La lecture critique d'article (LCA) est enseignée dans l'UE Santé Société Humanité (SSH) et mériterait d'être individualisée afin de préserver le contenu spécifique de cette UE. Les crédits ECTS de chaque UE et les éventuels coefficients correspondants sont manquants dans le dossier.

Les stages sont bien organisés et comprennent un stage d'initiation aux soins et à l'hygiène hospitalière en début de *DFGSM2* (quatre semaines, soit 140h), un stage clinique hospitalier tuteuré en *DFGSM3* (cinq semaines, soit 175h), ainsi qu'un stage d'immersion en médecine générale (12h sur quatre demi-journées).

Un centre de simulation est utilisé en *DFGSM2* et *DFGSM3*, plus particulièrement pour l'apprentissage des gestes procéduraux (touchers pelviens, sondage vésical, sutures, etc.), des règles d'hygiène et de sécurité sanitaire, et de la sémiologie par des jeux de rôles.

La formation parallèle à la recherche est une préoccupation marquée, ce qui est une excellente chose. Environ la moitié des étudiants est inscrite, durant le deuxième cycle des études médicales, en UE de première année de master (M1). Mais des éléments détaillés concernant les étudiants de *DFGSM2* et *DFGSM3* suivant ces enseignements ne sont pas fournis, ce qui n'en permet pas l'évaluation dans le cadre présent du DFGSM. Par ailleurs, le choix paraît presque exclusivement limité au parcours *Physiologie, neurosciences, biologie cellulaire et moléculaire* (PNBCM), de la spécialité *Recherche et ingénierie en biosanté* (RIB) du master mention *Biologie, santé, sciences du médicament*, géré en partenariat par l'unité de formation et de recherche (UFR) de Médecine et de Pharmacie et par l'UFR Sciences fondamentales et appliquées (SFA) de l'Université de Poitiers. Une ouverture vers d'autres disciplines et thématiques devrait être encouragée, soit au sein de l'établissement, soit dans d'autres universités. Un comité de master spécifique médecine-pharmacie est mis en place, mais ses modalités de fonctionnement ne sont pas détaillées. La validation du M1 correspond à 60 ECTS ; 36 ECTS peuvent être accordés par équivalence par la validation du *DFASM*, 12 ECTS sont acquis par la validation de deux UE de M1 scientifiques, ce qui est une faible proportion en comparaison au plan national, et 6 ECTS par un stage de recherche de 150h dans un laboratoire, sans qu'il soit précisé s'il s'agit toujours d'unités de recherche labellisées.

Au total, les objectifs et les modalités pédagogiques sont classiques et conformes aux dispositions réglementaires et l'incitation à la formation à la recherche est significative.

Dispositifs d'aide à la réussite
<p>Un dispositif de soutien pédagogique dénommé COMe'IN a été créé à la rentrée 2014 afin de promouvoir la réussite et le bien-être des étudiants. En octobre 2015, la Faculté a organisé une table ronde sur la gestion du stress, et depuis novembre 2015 des séances hebdomadaires de sophrologie sont mises en place. Ce dispositif bénéficie du soutien de l'Université en lien avec l'appel à projet Paré Idefi (Initiatives d'excellence en formations innovantes). Les étudiants sportifs de haut niveau et les salariés peuvent bénéficier d'aménagements d'études et/ou d'examens. Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'une adaptation des examens de type tiers temps.</p> <p>La mobilité internationale est effective pour quelques étudiants, en particulier dans le cadre du programme Erasmus et des conventions signées avec des universités étrangères, mais les effectifs précis manquent dans le dossier pour une évaluation satisfaisante. Les échanges nationaux et internationaux mériteraient d'être développés et ouverts à un plus grand nombre d'étudiants.</p>
Pilotage de la formation
<p>Les orientations pédagogiques du <i>DFGSM2</i> et du <i>DFGSM3</i> sont décidées par le doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie assisté d'un assesseur à la pédagogie. Un assesseur du premier cycle en médecine est chargé de l'organisation pédagogique avec l'aide des coordonnateurs de chaque UE. Un responsable administratif et un responsable de la scolarité travaillent pour l'ensemble des formations en Médecine et Pharmacie et un personnel administratif est dédié aux <i>DFGSM 2-DFGSM3</i> sans plus de précision. Les jurys d'examen de chaque année sont constitués d'un président et des coordonnateurs des UE. Le conseil de perfectionnement n'est pas mis en place, ce qui nécessitera une attention prioritaire, de même que la mise en place de procédures d'autoévaluation.</p>
Bilan des effectifs et du suivi des étudiants
<p>Le taux de réussite est élevé et seuls 1 à 4 % des étudiants inscrits administrativement en <i>DFGSM2</i> redoublent ou sortent du cursus. En <i>DFGSM3</i>, le taux de réussite est un peu plus faible et, selon les promotions, 2 à 8 % des étudiants inscrits administrativement redoublent. Au total, moins de 2 % des étudiants (soit 0 à 5 étudiants selon les promotions sur un total d'environ 200) font une pause (de durée non connue) dans leur cursus ou quittent la filière des sciences médicales. Le manque total de toute analyse ou de commentaires explicatifs ne permet pas une évaluation optimale. Des données sont manquantes pour divers aspects, notamment concernant les effectifs des UE libres, les modalités d'examens, les effectifs et le suivi des étudiants entrants par des cursus « passerelles ».</p>

Conclusion des deuxième et troisième années

Points forts :

- Bonne incitation de la formation à la recherche.
- Perspectives intéressantes pour pouvoir développer les échanges internationaux.
- Information adaptée disponible pour les étudiants et attention marquée au bien-être étudiant.

Points faibles :

- Nombreux indicateurs importants manquants, qui concernent notamment le suivi des étudiants, l'attribution des crédits ECTS, les modalités détaillées des procédures ou commissions, et absence totale d'analyse et de commentaires explicatifs.
- Absence de conseil de perfectionnement, de procédures d'autoévaluation et d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Offre réduite d'UE de master (M1).

Avis global et recommandations :

La formation *DFGSM* est globalement bien organisée et répond aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le dossier PACES est clair et bien renseigné hormis les indicateurs de suivi des étudiants et de leurs résultats. Les effectifs de PACES représentant un nombre significatif des étudiants inscrits, l'Université se doit d'accompagner la Faculté de Médecine-Pharmacie dans les modalités d'enseignement (locaux, vidéo-transmission, TD) et dans le suivi des flux d'étudiants et de leur devenir.

Il est recommandé de développer une évaluation des enseignements par les étudiants et il convient d'initier le processus d'autoévaluation, en mettant en place un véritable conseil de perfectionnement réunissant des enseignants, des personnels administratifs, des étudiants et des professionnels. A l'aide d'indicateurs chiffrés, ce conseil devra, entre autres missions, procéder à l'évaluation objective des dispositifs d'aide à la réussite et affiner l'analyse des résultats obtenus par les étudiants en PACES par la prise en compte du nombre de concours auxquels ils s'inscrivent et le choix préférentiel de filières qu'ils expriment s'il s'inscrivent à plusieurs d'entre elles.

Par ailleurs, il est à noter une absence d'analyse des données dans le dossier fourni pour le *DGSM2* et le *DGSM3*. La culture de l'autoévaluation est ébauchée par des listes de points forts et de points faibles mais reste, dans les faits, complètement à formaliser par la mise en œuvre d'un conseil de perfectionnement, de procédures d'autoévaluation adossées à des indicateurs chiffrés et de l'évaluation des enseignements par les étudiants. L'ouverture extérieure mériterait grandement d'être développée tant par l'accès à d'autres champs disciplinaires de master que par des échanges internationaux.

Observations de l'établissement

Poitiers, le 23/05/2017

Objet : Rapport d'évaluation HCERES - DEF-LG180013565 - grade licence « dfg med - diplôme de formation générale en sciences médicales ».

Madame, Monsieur,

L'équipe pédagogique du grade licence « dfg med - diplôme de formation générale en sciences médicales », ne souhaite pas formuler d'observations sur le rapport transmis par le HCERES. Les recommandations sont globalement conformes à notre analyse, et la majorité d'entre elles, dans la mesure du possible, seront prises en compte dans la mise en place nouvelle offre de formation.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma considération.



V. Laval

Pour le président de l'université de Poitiers
et par délégation,
la Vice Présidente
Virginie Laval